

## **La CAT appuie les travailleurs blessés à la suite de la tempête post-tropicale Fiona**

**Charlottetown, le 28 septembre 2022** – Après le passage de la tempête post-tropicale Fiona, la Commission des accidents du travail (CAT) de l'Île-du-Prince-Édouard communique directement avec les travailleurs blessés pour les rassurer que leurs paiements sont en cours de traitement.

Maintenant que l'électricité a été rétablie au bureau de la CAT, situé au centre-ville de Charlottetown, le personnel affecté aux services essentiels répond aux appels en plus de contacter les travailleurs blessés directement pour leur transmettre l'information concernant les réclamations. Les travailleurs blessés qui bénéficient de dépôts directs pourraient subir un léger retard dans le traitement de ceux-ci en raison de la fermeture du bureau de la CAT plus tôt cette semaine. Pour ce qui est des travailleurs blessés qui reçoivent encore un chèque, on leur a déjà proposé de venir chercher leur chèque ou de se le faire envoyer par la poste. Les paiements à venir ne devraient pas être affectés.

« Le bureau de la CAT est à nouveau opérationnel, et les membres de notre personnel affectés aux services essentiels sont sur les lieux pour aider la clientèle. Notre priorité consiste à s'assurer que nos travailleurs blessés reçoivent leurs indemnités en temps opportun. Les blessures en milieu de travail entraînent un fardeau financier, et notre objectif est d'alléger ce fardeau. Les membres du personnel de la CAT ont aussi été gravement touchés par la tempête, et beaucoup d'entre eux sont toujours privés d'électricité et parfois d'eau. Je tiens à les remercier pour leur dévouement envers notre clientèle, » a affirmé Cheryl Paynter, directrice générale de la Commission des accidents du travail.

Les travailleurs blessés qui subissent des retards dans le paiement des indemnités peuvent communiquer avec la CAT en composant le 902-368-5680 ou le 1-800-237-5049 (sans frais) pendant les heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, pour obtenir de l'information et du soutien. Veuillez noter que le 30 septembre 2022 est un jour férié et que notre bureau sera fermé en reconnaissance de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

*La Commission des accidents du travail s'associe aux employeurs et aux travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser leur rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les questions urgentes de santé et de sécurité au travail peuvent être signalées n'importe quand en appelant notre ligne d'urgence, 24 heures sur 24, au 902-628-7513.*

-30-

Pour plus d'information : Communications de la CAT  
[news@wcb.pe.ca](mailto:news@wcb.pe.ca) ou 902-388-8671